



États financiers 2024

Budget de fonctionnement:

quelques notions de base

Le budget de fonctionnement sert à financer les activités courantes de la Ville, principalement :



les quotes-parts
aux régies



le remboursement
de la dette



la rémunération



les achats de biens
et de services



l'entretien des
actifs municipaux

Les sources de financement afin d'y répondre sont essentiellement :



les taxes foncières



les droits de mutations
immobilières



les revenus d'intérêts et les
revenus relatifs aux services
(permis, cours municipales,
locations, inscriptions
aux activités, etc).

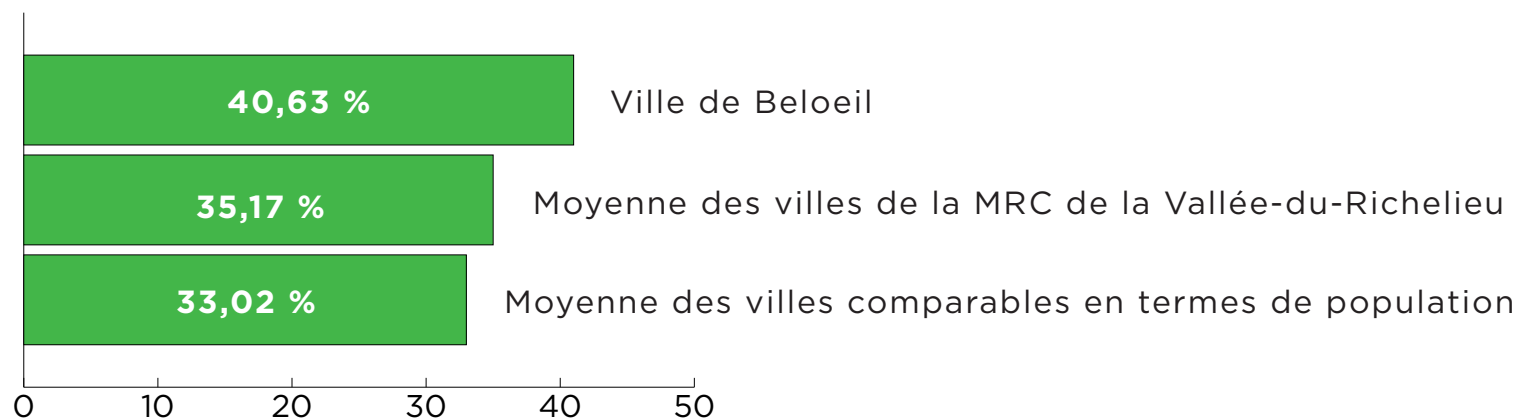
Pourquoi toutes les villes font des surplus?

Les villes ont l'obligation d'adopter annuellement un budget en équilibre et de combler tout déficit anticipé en cours d'année. Ainsi, contrairement aux autres paliers gouvernementaux et aux entreprises privées, les villes et municipalités ne peuvent en aucun cas faire de déficit en fin d'année. Cette contrainte oblige donc une gestion prudente et conservatrice, menant la plupart du temps à un surplus au terme de chaque année.

Le conseil municipal et tous les gestionnaires de la Ville de Beloeil portent une attention particulière à la gestion financière de la Ville. En ce sens, une gestion préventive est préconisée et implique que la Ville prévoie des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles et imprévues, en prévision de projets planifiés ou d'initiatives pour lesquelles elle juge pertinent d'accumuler les sommes nécessaires à leurs réalisations. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'une politique de gestion des surplus, qui assure un cadre de gouvernance.

Selon les profils financiers 2024 publiés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les surplus accumulés de la Ville de Beloeil représentent 40,63 % de son budget de fonctionnement. Ce ratio est comparable à la moyenne des villes de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (ratio moyen de 35,17 %) ainsi qu'à la moyenne des villes comparables en termes de population (ratio moyen de 33,02 %).

Pourcentage des surplus accumulés sur le budget de fonctionnement



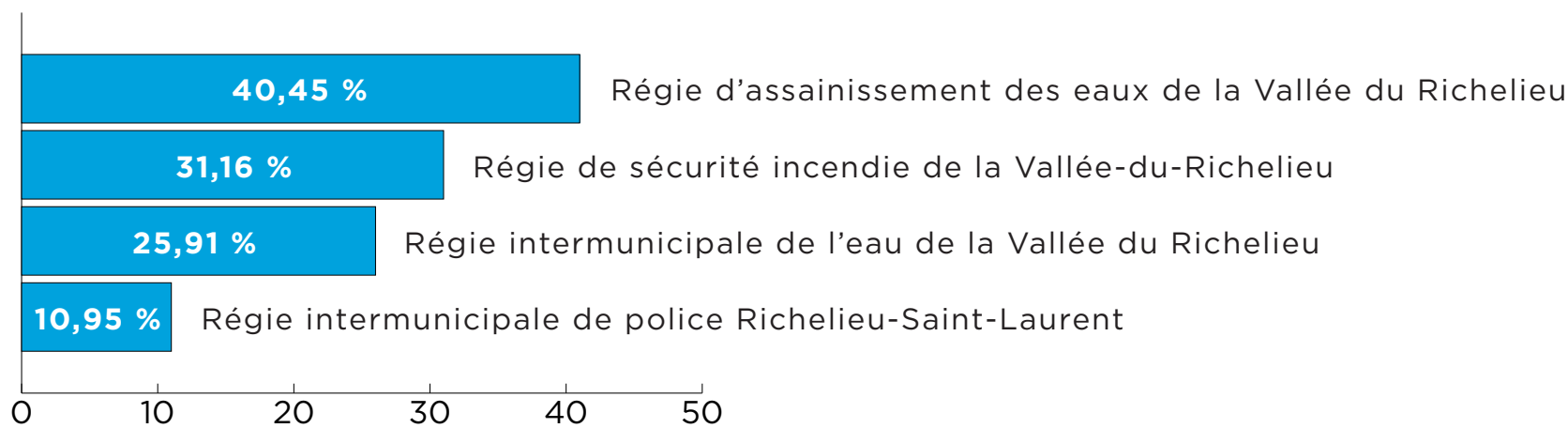
Présentation annuelle des résultats financiers

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que la mairesse fera rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant lors d'une séance ordinaire au plus tard en juin de chaque année.

Rapport financier consolidé

La Ville de Beloeil est « propriétaire » de quatre régies et doit donc en assumer le budget à la hauteur de son pourcentage de participation dans chacune d'entre elles. Ainsi, selon les normes en vigueur, le rapport financier doit consolider nos pourcentages de participation des organismes contrôlés faisant partie du périmètre comptable : on ajoute donc, selon les proportions indiquées ci-dessous, les actifs, les passifs, les surplus ou déficits de chacune des régies intermunicipales aux résultats de la Ville. Leur gestion demeure néanmoins sous la responsabilité de leur conseil d'administration respectif.

Pourcentage de participation de la Ville de Beloeil dans les régies



Au-delà d'un rapport financier, **un exercice de transparence**

Les résultats financiers à des fins fiscales (non consolidés) 2024 de la Ville de Beloeil présentent un surplus de **4 713 360 \$**.

Revenus	57 093 730 \$
Charges (dépenses)	(53 347 280) \$
Éléments de conciliation fiscale	966 910 \$
Excédent de fonctionnement	4 713 360 \$

Ce surplus s'explique de deux façons :

- Par des éléments prévus :
 - ✓ Mesures d'atténuation budgétaire (élections 2029, rôle d'évaluation, etc.) : **246 000 \$**
- Par des éléments dont la Ville n'a peu ou pas de contrôle :
 - ✓ Revenus supplémentaires (permis, inscriptions aux activités, subventions, etc.) : **648 000 \$**
 - ✓ Droits sur les mutations immobilières : **732 000 \$**
 - ✓ Revenus d'intérêts (taux d'intérêts plus élevés qu'anticipés) : **831 000 \$**
 - ✓ Coûts moindre qu'anticipés (déneigement, contrat de pavage et marquage, etc.) : **506 000 \$**
 - ✓ Développement organisationnel et rémunération (délais dans la dotation de nouveaux postes, absences, etc.) : **637 000 \$**
 - ✓ Compensation et ristourne recyclage : **415 900 \$**
 - ✓ Dette (taux d'intérêt moindre que prévu) : **594 000 \$**
 - ✓ Variation diverses des opérations et activités : **103 460 \$**

Rapport des vérificateurs externes pour **les états financiers de 2024**

La firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers consolidés comprenant :

- l'état de la situation financière;
- l'état des résultats;
- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette);
- et l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2024.

Elle confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville.

La **Ville de Beloeil** s'est engagée, via la résolution 2024-04-153, à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux.



Affectation des surplus : investir dans l'avenir de Beloeil!

En conformité avec sa politique de gestion des surplus et en concordance avec la vision du conseil, voici la liste des provisions, réserves ou projets où seront réaffectés les surplus réalisés dans le cadre de l'exercice financier 2024 :

SURPLUS AFFECTÉS - FONCTIONNEMENT ET POLITIQUES	
Élections municipales 2029	75 000 \$
Provision pour événements exceptionnels ou mesures d'urgence	140 000 \$
Provision pour réclamations contre la Ville	23 000 \$
Mesures d'atténuation de la dette	150 000 \$
Confection du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire	45 000 \$
Valeur assurable des bâtiments	6 000 \$
Mesures en accessibilité universelle	50 000 \$
Projets en lien avec la Politique culturelle	31 200 \$
Provision pour le centre aquatique	120 000 \$
SURPLUS AFFECTÉS - INVESTISSEMENTS (PTI)	
Plan de maintien des infrastructures - LCVC	500 000 \$
Provision pour acquisition d'actifs	705 000 \$
Mesures en développement durable	180 000 \$
SURPLUS AFFECTÉS - PROGRAMMES ET PROJETS SPÉCIAUX	
Programme - Restauration patrimoniale	100 000 \$
Provision - Actions au plan climat	100 000 \$
RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES	
Eau et voirie	500 000 \$
Infrastructures récréatives	1 988 160 \$
TOTAL : 4 713 360 \$	

